

COMITÉ SYNDICAL du Mardi 26 mars 2024 à 17H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 221

Présents : 80

Pouvoirs : 3

Votants : 83

Adopté avec :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation établie et affichée le :

13 mars 2024

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 48

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Danielle FAUCON, M. Eric VALERY, M. Alain DOUSSEAU, M. Steve CLOG DACHARRY, M. Jean-Claude DESCHAMPS, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Philippe LESCURE, M. Pierre MONTEIL, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Luc SOUQUIERES, Mme Valérie TAURISSON, M. Jacques VEYSSIERE, M. Christian BOUZON, M. Guy ROQUES M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Philippe MARTIN, M. Guillaume PELISSIER, M. Yves LAPORTE, M. Carlos MARTINEZ, M. Olivier GUIGNARD, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Alain ZIZARD, M. Régis LESCURE, M. Laurent DARTHOU M. Laurent DONADIEU, M. Christian MANIERE, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID ,Mme Chrystèle POUCH, M. Philippe VIDAU, M. Robert DALLES, M. Michel DONZEAU, Mme Sandrine LABROUSSE, Mme Delphine FOUCAUD, M. Eric BOUYOUX, M. Henri SOULIER, M. Alain LAPACHERIE, Mme Martine JUGIE, Mme Martine DUMONT, M. Daniel FREYGEFOND, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Yves GARY, M. Clément TALLERIE M André HACQUART, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 19

M. Alain SIMONET, M. André ALRIVIE, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Michel MONTEIL, M. Pierre MILY, M. Christian BORDE, M Vincent LEDOUX, M. Patrick LABALLE, M Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Bernard LAROCHE, M. Yves NOYER, M. Pierre MACHÉ, M. Antoine LAMAGAT, M. Yves POUCHOU, Mme Martine CLAREPELOUTIER, M. Olivier LAPORTE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Pierre BESSE.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL, M. Franck PEYRET à Mme Valérie TAURISSON, M. VIGNERON Denis à M. Jean-Claude DESCHAMPS.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 10

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

Mme Martine CONTIE, Mme Sophie OVTCHARENKO, M. Richard LANDRAUD, M. Stéphane BORDAS, M. Franck FOURNIER, M. Patrice PRIMAULT, Mme Myrienne AUSSEL THOMAS, M. Jean-Pierre LABORIE, Mme Céline HACQUART, M. Christian MARCOU.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 3

M. Jean-Jacques VAILLANT, M. Marcel-Bernard SIMBELIE, Mme Josy MARTIN.

DÉLIBÉRATION N°2024-8

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Yves LAPORTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N°2024-8 : TITRES RESTAURANT / CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

RAPPORTEUR : MONSIEUR PRADAYROL CHRISTIAN, PRESIDENT

Le Syndicat d'études du Bassin de Brive (SEBB), le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Brive et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive font bénéficier leurs agents de titres restaurant d'une valeur faciale de 7 €, dont 4,20 € à la charge de l'employeur. Le marché public pluriannuel des titres restaurant de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive arrive à terme au mois de décembre prochain.

Dans la perspective de son renouvellement et afin d'en faciliter la gestion, il est envisagé de se regrouper avec la Commune de Brive, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et le Centre Communal d'Action Sociale et de former ensemble un groupement de commande conformément aux dispositions des [articles L.2113-6 du code de la commande publique](#).

Le groupement de commande, ainsi constitué par la convention ad hoc qui vous est proposé d'approuver, et dont la Ville de Brive sera le coordonnateur, assumera la procédure de mise en concurrence en application des [articles L.2124-2, R.2124-2-1 du Code de la commande publique](#), à savoir l'appel d'offres ouvert qui, à son terme, permettra à chacun des membres du groupement de passer un marché avec le même prestataire.

La technique d'achat retenue sera celle de l'accord-cadre mono-attributaire avec exécution à bons de commande conformément aux [articles R.2162-2 et R.2162-4 1° du Code de la commande publique](#).

Le marché sera conclu pour l'année 2025 avec possibilité de reconduction au titre des années 2026, 2027 et 2028. Il sera affecté des quantités minimum et maximum de titres ainsi fixées :

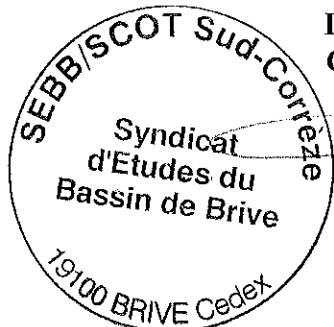

	Quantité annuelle minimale de titres	Quantité annuelle maximale de titres
VILLE	130 000	170 000
CCAS	13 000	20 000
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	70 000	90 000
SEBB	200	300

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la convention constituant le groupement de commande entre la Commune de Brive, le Centre Communal d'Action Sociale, le Syndicat d'Etude du Bassin de Brive et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De désigner un élu titulaire : Monsieur Yves LAPORTE et un élu suppléant : Monsieur Alain LAPACHERIE, membres de la commission d'appel d'offres du SEBB, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de la ville de BRIVE, coordonnateur du groupement, à lancer la procédure d'appel d'offres ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce groupement de commande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le Président,
Christian PRADAYROL**



Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20240402-2024-8-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024